



**CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2024**

L'An deux mil vingt-quatre, le douze avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le vingt-neuf mars deux mil vingt-quatre, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaients présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, Mme. Françoise MONNIER, M. Michel LE BERRE, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Marie-Hélène NAVINER, Mme. Anne-Laure RIGNAULT, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaients absents :

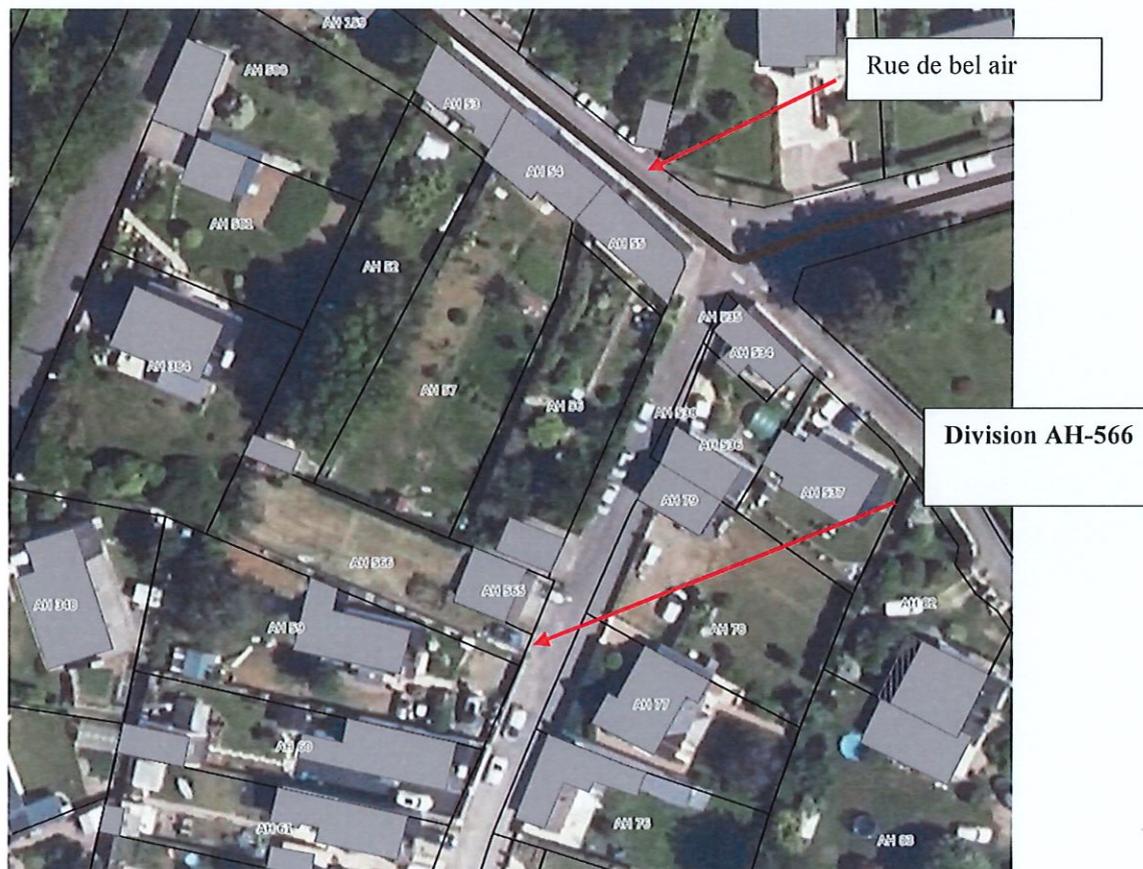
M. René PRAT, excusé a donné pouvoir à M. Denis BARGUIL  
Mme Martine PRIMA, excusée a donné pouvoir à Mme. Anne-Laure RIGNAULT  
Mme. Florence LE MEUR, excusée au donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ  
M. Arnaud TAERON, excusé a donné pouvoir à M. Jérôme LEMAIRE  
M. Romuald FEVRIER, excusé a donné pouvoir à Mme. Marie DUIGOU  
M. Gaëtan PRIMA, excusé a donné pouvoir à M. Sylvain DUBREUIL  
Mme. Sabrina LOUIS, excusée a donné pouvoir à Mme. Christelle BESSAGUET  
M. Frédéric GUELTE, excusé a donné pouvoir à M. Roger CARNOT  
M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir à Mme. Odile LE CANN

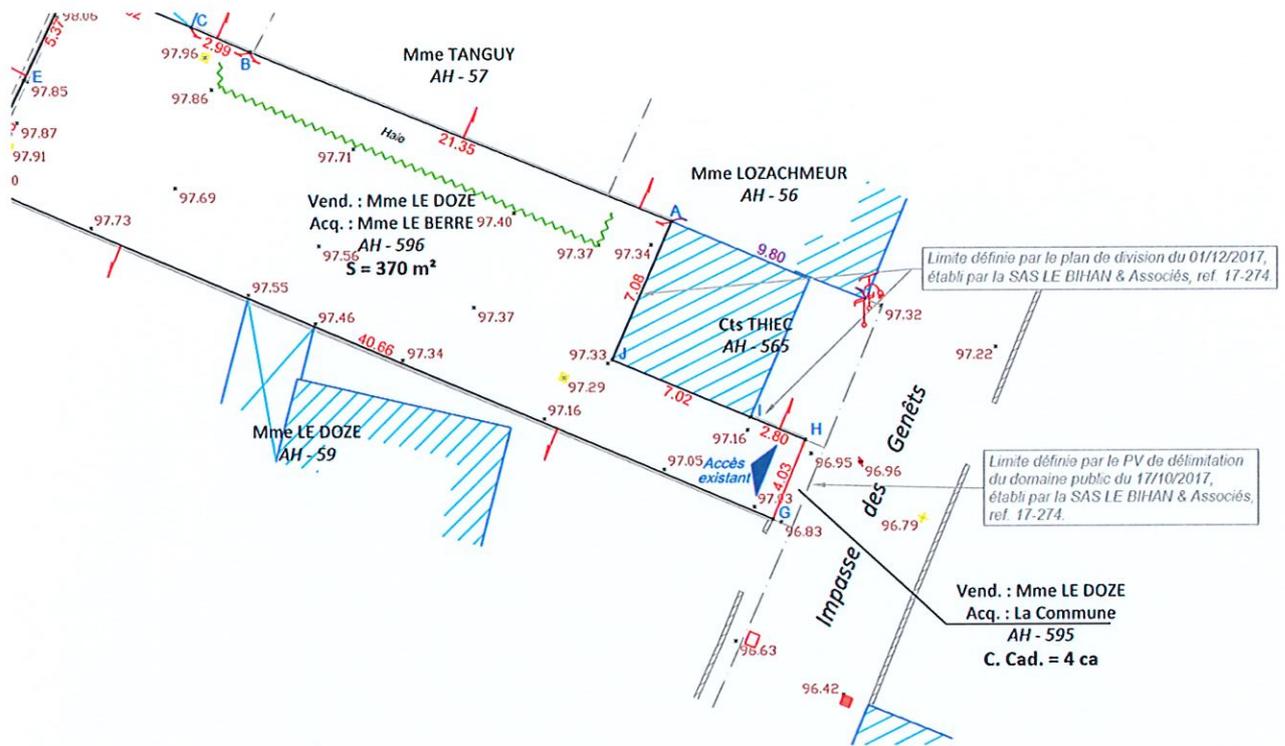
La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.  
Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH comme secrétaire.

**DEL12.04.2024-021 : Cession gratuite à la commune de la parcelle AH n°595**  
**Impasse des Genêts**

Suite au bornage de la parcelle cadastrée section AH n°566 réalisé dans le cadre d'une vente, il a été constaté qu'une partie du terrain se trouvait dans le domaine public communal.  
L'acquéreur, Mme LE BERRE Odile, demeurant Brénélio 29390 SCAER accepte de céder gratuitement à la commune la parcelle AH n° 595 issue de la division de la parcelle AH n° 566.

Vu le plan de bornage et de division établi par la SAS LE BIHAN et ASSOCIES, géomètres à Quimperlé





**Le conseil municipal après en avoir délibéré,**

**Décide** d'acquérir à titre gracieux la parcelle suivante :

| Section | N°  | Contenance       |
|---------|-----|------------------|
| AH      | 595 | 4 m <sup>2</sup> |

Auprès de Mme LE BERRE Odile demeurant Brénélio 29390 SCAER ou de toutes personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer ;

**Décide** que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

**Autorise** monsieur le maire à signer l'acte notarié à intervenir qui sera établi dans l'étude de Maître Bazin, notaire à Bannalec.

**Délibération adoptée à l'unanimité**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

**Le Maire,**



**Christophe LE ROUX**